



14ème législature

Question N° : 95568	De Mme Seybah Dagoma (Socialiste, républicain et citoyen - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité publique	Tête d'analyse > sécurité des biens et des personnes	Analyse > gare du Nord. services de police. coordination.
Question publiée au JO le : 03/05/2016 Réponse publiée au JO le : 18/10/2016 page : 8688		

Texte de la question

Mme Seybah Dagoma attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la coordination des services de police dans le quartier de la gare du Nord à Paris. Il apparaît en effet que les fonctionnaires de police en service au sein de la gare du Nord dépendent à la préfecture de police de Paris d'une direction différente de celle du commissariat central du 10e arrondissement de Paris. Si les missions des services de sécurité dans l'enceinte des gares comportent des spécificités qui peuvent justifier leur rattachement à une direction distincte de celle des autres commissariats à Paris, les comportements délictueux dans les quartiers des gares, et notamment celui de la gare du Nord, ne connaissent pas de telles séparations. Il est donc important que les interventions policières dans ces environnements spécifiques puissent faire l'objet d'une attention toute particulière pour protéger au mieux les usagers et les riverains. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir préciser comment s'articule le fonctionnement des différents services de police dans les gares et leurs alentours, et si certaines mesures peuvent être prises afin de faciliter leur coordination.

Texte de la réponse

La lutte contre l'insécurité dans les transports en commun franciliens constitue l'une des priorités de la Préfecture de Police. La Brigade des Réseaux Franciliens (BRF) de la sous-direction régionale de police des transports (SDRPT) dispose de plusieurs unités chargées d'assurer la sécurisation des gares parisiennes, des stations du métropolitain et des transports en commun d'Ile-de-France (RER, Transiliens, Bus, Tramway). Ainsi, les effectifs du Département de Police des Gares Parisiennes (DPGP) sont chargés de sécuriser les gares, d'accueillir les usagers - au sein des postes de police implantés en gare - et de recevoir les plaintes des victimes d'infractions. La Compagnie de Sécurisation Générale (CSG) déploie dans les transports en commun et notamment dans les gares, des équipes en uniforme et en civil afin d'agir sur les voleurs de bagages, les voleurs à la tire et les vendeurs à la sauvette. La Compagnie d'Appui des Réseaux (CAR) s'associe également aux patrouilles ou aux opérations menées, augmentant sensiblement l'impact opérationnel. Les policiers de la SDRPT bénéficient par ailleurs de renforts d'effectifs mis à disposition (compagnies républicaines de sécurité, gendarmes mobiles, militaires). Déployés très régulièrement dans toutes les gares, ces effectifs sont plus particulièrement chargés des missions de patrouille, de renseignement, ou d'interventions sur des colis suspects et concourent à la sécurisation générale des gares. Concernant plus particulièrement la gare du Nord, la brigade Spécialisée de Terrain (BST) « Gare du Nord » mise en place depuis février 2014 et directement rattachée au commissariat du 10ème arrondissement, assure la sécurisation des abords de la gare et participe à l'action générale des forces de l'ordre engagées dans ce secteur. Sous l'égide de la BRF, toutes ces unités coordonnent leur action au quotidien afin de prévenir et de réprimer les



infractions commises dans les gares et leurs alentours. De nombreuses opérations sont ainsi organisées tout au long de l'année afin de mettre en commun l'expérience et les connaissances de chacun de ces services intervenant dans les gares : opérations de grande visibilité, actions coordonnées de sécurisation des réseaux, opérations ciblées et coordonnées, opérations de visibilité de rencontre et de dissuasion et opérations de lutte contre la fraude. Au-delà de leur caractère répressif, ces opérations permettent d'affirmer la présence policière dans les gares, d'entretenir avec les commerçants et partenaires une proximité opérationnelle et contribuent à rassurer les usagers. Enfin, des réunions se tiennent régulièrement entre ces différents acteurs afin d'analyser et de perfectionner encore les dispositifs mis en œuvre.